

## **ETUDIANTS INTERNATIONAUX**

### *Avant de s'inscrire*

Pour savoir si vous pouvez poursuivre vos études dans notre Institut, vous devez effectuer des formalités et **respecter l'ordre des étapes suivantes** :

1. Vous devez demander une autorisation d'inscription.
2. Si vous obtenez cette autorisation d'inscription, **vous devez demander et obtenir un visa ETUDIANT qui sera apposé sur votre passeport.**
3. Avec le visa ETUDIANT, **vous devez venir à Nice pour effectuer votre inscription administrative avant le début des cours.**

**Aucune de ces étapes ne peut être occultée.** Vous n'obtiendrez pas le visa si vous n'avez pas l'AUTORISATION d'INSCRIPTION. Vous ne pourrez pas vous inscrire si vous n'avez pas le VISA. Vous n'obtiendrez pas l'autorisation d'inscription si vous ne faites pas de candidature.

**Précision** : pour notre Faculté, à aucun moment il n'est demandé de faire parvenir de l'argent sur notre compte. Les frais d'inscription se règlent au moment même de l'inscription administrative à Nice.

### **1. DEMANDE D'AUTORISATION D'INSCRIPTION**

1. Tout d'abord, renseignez-vous sur l'organisation du système universitaire français et sur le titre et le contenu des Diplômes préparés (Cf. notre Site Internet : [www.unice.fr/isem](http://www.unice.fr/isem), onglet « Régimes pédagogiques »).  
Tous les enseignements et examens **se font en français** (écrit et oral). La pratique du français à un très bon niveau est indispensable à l'Université (**B2** en Licence et **C1** en Master).
2. Ensuite, selon que vous voulez entrer en Licence, en Master 1 ou en Master 2 de la spécialité que vous avez choisie, vous devez vérifier la procédure exacte à suivre, selon votre situation, suivant **un calendrier de procédure très strict** (voir « Procédure d'inscription» onglet "Scolarité" toujours sur notre Site Internet).
3. Enfin, à la suite de la Commission pédagogique de la spécialité demandée, vous recevrez une **réponse** : une "**autorisation d'inscription**" ou un "**refus**" en fonction de la qualité pédagogique de votre dossier.

Seule l'autorisation d'inscription vous permettra d'entamer la procédure de demande de VISA.

**Le REFUS interdit toute poursuite de démarche d'inscription.**

### A titre indicatif :

- Il vous sera demandé **de justifier d'un premier diplôme niveau baccalauréat** (avoir réussi au moins le niveau diplôme d'études secondaires dans votre pays). Il sera préférable d'avoir réussi à bac + 3 pour demander à entrer en Licence 3 et à bac + 4 pour entrer en Master. Cela s'explique par la différence des formations dans chaque pays.
- Il faudra également veiller à ce que votre demande soit dans la continuité de votre domaine d'études.

**TRÈS IMPORTANT :** Renseignez-vous à l'avance auprès du Consulat Français sur les formalités et les documents à fournir pour obtenir le Visa ETUDIANT afin de gagner du temps.

Il vous sera demandé notamment :

- un *Certificat d'hébergement* (une personne en France certifiant qu'elle peut vous loger, ou produire un bail de location)
- de *prouver vos ressources financières* pour l'ensemble du séjour en France.

### LE LOGEMENT

Les chambres en Cité universitaire gérées par le CROUS sont trop peu nombreuses et donc quasiment impossibles à obtenir pour un étudiant étranger. Il faudra trouver un logement individuel. <https://www.crous-nice.fr/> du 15/01 au 31/05

Si vous ne connaissez personne (un ami ou parent) qui puisse rechercher pour vous ce logement avant votre arrivée, il faudra faire cette recherche vous-même dès que vous serez à Nice. Dans ce cas, prévoyez un budget pour plusieurs nuitées à l'hôtel car la recherche d'un logement n'est pas facile : les loyers sont élevés, les places rares (compter à partir de 500€/ mois, selon le type de logement recherché).

### LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Prévoir un budget mensuel de 800 Euros est un strict minimum (logement, nourriture, transports, achats divers, loisirs) et même si la législation française autorise les étudiants étrangers à travailler un max. de 964 h/an, soit 21 h/semaine, le taux de chômage dans la région niçoise ne permet pas d'envisager de réelles possibilités d'emplois pour étudiants.

## 2. VOUS AVEZ RECU L'AUTORISATION D'INSCRIPTION (Préinscription) , VOUS DEVEZ PROCEDER A VOTRE DEMANDE DE VISA

L'autorisation qui vous a été accordée n'est valable que pour l'établissement qui vous l'accorde.

**Exemple :** vous avez été admis en Licence ou en Master à Metz, mais c'est Nice qui vous intéresse. Vous ne pourrez pas vous inscrire à Nice (il aurait fallu faire aussi la demande à Nice et obtenir cette autorisation délivrée par Nice).

### LE VISA

Immédiatement après réception de la lettre d'autorisation, vous devez demander un Visa ETUDIANT (long séjour) auprès du Consulat français (sauf pour les ressortissants de l'U.E) même si vous avez déjà un visa SCHENGEN délivré par un autre pays de l'Union Européenne.

Pour l'obtention du VISA, seule **la lettre d'autorisation d'inscription** fait foi de votre préinscription dans notre Institut.

**Attention aux délais** pour obtenir ce visa : **entre 1 et 2 mois**. Le courrier d'autorisation vous indique des dates limites à respecter impérativement car les dates de la rentrée universitaire sont fixées et ***l'inscription vous sera refusée si vous arrivez hors délai.***

La liste des documents exigés pour demander le visa vous sera indiquée par le Service des Visas.

*Le Visa ETUDIANT est de type D, et seul ce visa permettra votre inscription (sauf pour les citoyens européens qui dérogent à cette obligation).*

### **3. INSCRIPTION DANS NOTRE FACULTE**

Vous avez obtenu votre Visa Etudiant type D, ***vous arrivez à Nice dans les délais indiqués.***

Il faudra ***venir, en personne,*** vous présenter au Bureau 254, en possession de :

Votre ***Passeport*** avec le visa D (ou titre de séjour)

Votre ***lettre d'autorisation d'inscription (original)***

***L'original des Diplômes*** et leur traduction en français (+ copie) (il est rappelé que, pour certains pays, l'inscription en Université dépend de l'obtention du Diplôme de Fin d'Etudes Secondaires ET de la réussite à un Examen d'entrée à l'Université de leur pays : ce sont ces deux documents qu'il faudra présenter pour entrer en 1ère année de Licence).

***L'original des tous vos relevés de notes*** (bac inclus)

***L'original de l'Extrait d'Acte de naissance*** (+ copie).

***L'original des traductions*** (+ copies de vos documents).

Après vérification de ces documents, votre inscription administrative sera finalisée par le Service Pédagogique de votre niveau d'études. Vous devez présenter:

2 photos d'identité

Mode de paiement pour l'inscription (Carte Bancaire, ou chèque)

***AUCUN PAIEMENT EN ESPECES N'EST AUTORISÉ***

### **FORMALITES OFII**

Faire votre demande de ***timbre OFII*** dans les plus brefs délais auprès de « l'OFII » (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (fichier à télécharger sur le site <http://www.ofii.fr/>). Ce fichier, une fois complété, devra être envoyé, avec une copie de votre certificat de scolarité, en recommandé avec accusé de réception à l'adresse de l'OFII de Nice (Ne pas se déplacer).

Suite à cette demande, vous recevrez une convocation pour obtenir votre timbre OFII.